

# MIRABEL

## VOUS INFORME

Vol. 8, n° 10

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Mai 2022

### Défi Pissenlits

## Nourrir les abeilles en rangeant la tondeuse

En se joignant à la seconde édition du Défi Pissenlits, la Ville de Mirabel entreprend une démarche collaborative avec toutes les autres Villes et Municipalités participantes pour préserver les populations d'insectes pollinisateurs au Québec et au-delà des frontières de la province.

Lancé l'année dernière par la compagnie Miel & Co, une entreprise apicole située à Portneuf, le Défi Pissenlits incite ceux et celles qui le relèvent à retarder la tonte des pelouses afin de permettre aux pissenlits de fleurir, créant ainsi une abondante source de nourriture pour les pollinisateurs, dont les abeilles.

Pour l'occasion, pendant l'entièreté du mois de mai, la Ville s'engage à préserver la pelouse de 24 sites municipaux répartis sur l'ensemble du territoire, soit l'hôtel de ville, les centres culturels, les stations de traitement des eaux, etc. Cela correspond à environ 20 % de la superficie normalement tondu, et ce, sans compromettre la pratique d'activités sportives dans les nombreux parcs.

### Des espèces essentielles

Sur les 100 espèces végétales qui fournissent 90 % de la production alimentaire dans le monde, plus de 70 sont pollinisées par les abeilles. Cependant, un rapport rédigé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) indique qu'il existe plus d'une douzaine de facteurs potentiels qui menacent l'existence de ces insectes dont l'importance est capitale.

Ces dangers qui guettent les abeilles incluent le déclin des populations de plantes florissantes dont elles se nourrissent, l'utilisation d'insecticides et la pollution atmosphérique. Après un hiver rigoureux, il est donc nécessaire de leur fournir une source de nourriture qui leur redonnera des forces : les pissenlits.

**Mirabel est une ville avec un fort pourcentage de terres agricoles et une abondance de parcs et de boisés. Il va de soi pour nous, de protéger notre environnement et de s'assurer de la pérennité des insectes pollinisateurs, incluant les abeilles dont la population connaît actuellement un déclin. Nous avons la chance d'avoir sur notre territoire des entreprises apicultrices qui contribuent au rayonnement de notre Ville et dont nous sommes fiers. En participant au Défi Pissenlits,**

**nous soutenons non seulement l'achat local et la production apicole de chez nous, mais aussi, nous adhérons à une démarche planétaire, soit celle de protéger notre biodiversité. J'invite tous les Mirabellois à se joindre à moi et à laisser pousser les pissenlits sur leur pelouse, tout au long du mois de mai.**

— **PATRICK CHARBONNEAU**  
MAIRE DE MIRABEL

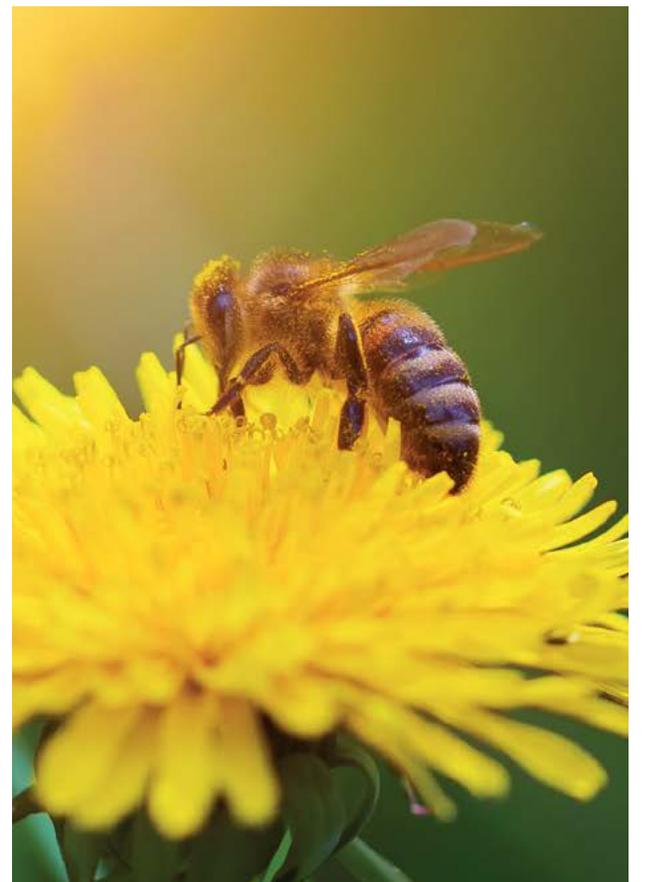
Pendant la saison estivale, le *Mirabel vous informe* fera connaître toutes sortes d'initiatives écoresponsables qui servent à protéger la faune et la flore du territoire. Déjà, la campagne *Écopelouse : la biodiversité est synonyme de santé* bat son plein et informe les Mirabellois sur les choix qu'ils peuvent prendre pour préserver l'environnement. Pour plus de détails sur cette campagne, consultez la page 6.

### Pour participer au Défi Pissenlits

Pour participer, il est primordial de laisser pousser la pelouse durant l'entièreté du mois de mai et de se procurer l'affiche officielle du défi. Elle est gratuite et disponible pour impression sur le site Web [mioletco.com](http://mioletco.com). Il faut ensuite la colorier, idéalement en famille, et l'apposer à une fenêtre afin de promouvoir le défi. Pour les citoyens n'ayant pas accès à une imprimante, il est possible de découper le visuel en couverture arrière de cette édition du *Mirabel vous informe* ou d'aller récupérer le dessin dans l'une des bibliothèques de la Ville de Mirabel.

Mirabel offre également gratuitement 150 trousseaux qui comprennent des affichettes « Je protège les pollinisateurs » et des semences. Les participants au défi peuvent récupérer le tout à l'hôtel de ville, situé au 14111, rue Saint-Jean, à compter du 16 mai prochain.

La Ville encourage également tous les citoyens à ne pas utiliser, sur leur pelouse, de pesticides, d'herbicides ou tous autres produits chimiques pouvant mettre en péril les insectes qui assurent la pollinisation. Il est important de mettre de côté les critères esthétiques, de changer les coutumes et de laisser les pelouses pousser naturellement tout au long du mois de mai.



**À L'INTÉRIEUR**

**CAHIER LOISIRS** Programmation loisirs été 2022

**MISE À JOUR** SUR LES IMPRIMÉS PUBLICITAIRES

PAGE 2

RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | IMPRESSION Hebdo Litho | PHOTO Image-13, Clair Obscur, Photographie Fortin | DISTRIBUTION Postes Canada  
RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | TÉLÉPHONE 450 475-8653  
SITE INTERNET [www.mirabel.ca](http://www.mirabel.ca) | COURRIEL [communications@mirabel.ca](mailto:communications@mirabel.ca) | DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec | TIRAGE 26 550 exemplaires

MIRABEL

Distribution des imprimés publicitaires

# Mirabel garde le cap sur son système d'adhésion volontaire

La Ville de Mirabel a eu gain de cause en Cour supérieure dans son procès l'opposant à Médias Transcontinental (MTC) et a invité l'entreprise à respecter la volonté écoresponsable des citoyens ne désirant pas recevoir d'imprimés publicitaires à leur porte. La Ville tient à réagir à la décision de MTC de ne plus distribuer le Publisac directement aux portes sur le territoire mirabellois et de plutôt faire appel aux services de Postes Canada pour le livrer.

Par cette démarche, MTC tente de s'adapter au jugement de la Cour supérieure qui lui impose de respecter le choix des citoyens (adhésion volontaire) de recevoir ou non les imprimés publicitaires en les distribuant uniquement à ceux qui, en apposant un autocollant vert à leur porte, auront manifesté leur désir d'en recevoir.

Maintenant que le Publisac est livré par Postes Canada à Mirabel, la Ville est déjà prête à fournir des autocollants rouges « Non aux imprimés publicitaires » à tous ses résidents ne souhaitant pas en recevoir livrés par Postes Canada. Rappelons que Postes Canada affirme continuer à respecter le choix des résidents faisant usage de l'autocollant rouge. Pour les résidents qui désirent apposer un autocollant pour la première fois, ou pour ceux dont les autocollants sont usés : des autocollants verts et rouges sont disponibles à l'hôtel de ville et dans toutes les bibliothèques de la Ville. Si vous avez des questions sur le règlement ou sur les autocollants, appelez le Service des communications au 450 475-8653.

## S'adresser directement à Postes Canada

Il est également possible pour les résidents de s'adresser directement à Postes Canada pour cesser de recevoir les imprimés publicitaires. Après avoir créé un billet de service dans lequel seront indiquées les informations de la résidence et avoir émis un numéro de référence au résident, Postes Canada mettra à jour les informations dans son système. Lorsque les changements seront faits, le centre de tri ne remettra plus d'imprimés publicitaires aux facteurs pour être livrés à la résidence en question.

Puisque ce processus peut prendre jusqu'à six semaines, il est tout de même recommandé d'apposer un autocollant rouge entre-temps à l'endroit où le facteur dépose le courrier.

Les personnes intéressées à inscrire leur résidence sur la liste des adresses ne recevant plus d'imprimés publicitaires livrés par Postes Canada peuvent appeler au 1 800 267-1155. Elles peuvent également visiter la page Web suivante :

[www.canadapost-postescanada.ca/scp/fr/soutien/bc/reception/livraison-courrier/comment-arreter-de-recevoir-de-la-publicite](http://www.canadapost-postescanada.ca/scp/fr/soutien/bc/reception/livraison-courrier/comment-arreter-de-recevoir-de-la-publicite).

À la suite de la décision de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, d'emboîter le pas de Mirabel et celles des autres Villes et Municipalités québécoises qui sont certaines d'en faire de même, l'instauration du modèle *opt-in* (adhésion volontaire) mirabellois se révèle un véritable point tournant dans la réduction de consommation de papier dans la province.

Par sa vision écoresponsable à long terme et sa volonté d'initier le mouvement municipal contrant les effets nocifs de la surconsommation de papier, la Ville a contribué à la cause environnementale en ayant mis de l'avant un système simple, mais innovateur qui servira certainement à développer les règlements similaires partout au Québec.

## MAINTENANT QUE LE PUBLISAC EST DISTRIBUÉ PAR POSTES CANADA À MIRABEL :

**JE NE VEUX PAS RECEVOIR LES IMPRIMÉS PUBLICITAIRES DISTRIBUÉS PAR POSTES CANADA (INCLUANT LE PUBLISAC LORSQU'IL EST DISTRIBUÉ PAR LA POSTE).**

J'appose l'autocollant rouge « Non aux imprimés publicitaires » à l'endroit où le facteur dépose mon courrier.

**Si mon courrier est déposé à l'intérieur de ma case postale :**



**Si mon courrier est déposé dans ma boîte aux lettres en bordure de rue :**



**Si mon courrier est déposé dans ma boîte aux lettres :**



**JE NE VEUX PAS RECEVOIR À LA MAISON LES IMPRIMÉS PUBLICITAIRES QUI NE SONT PAS DISTRIBUÉS PAR POSTES CANADA.**

**Je n'ai rien à faire.**

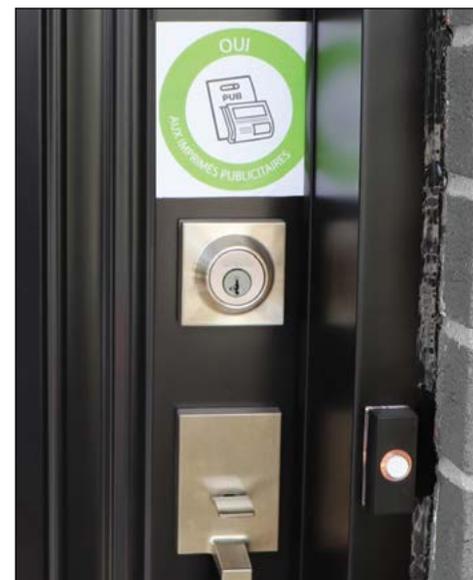
Le règlement interdit la distribution d'imprimés publicitaires à tous ceux qui n'ont pas apposé l'étiquette verte « Oui aux imprimés publicitaires ».

**JE VEUX RECEVOIR LES IMPRIMÉS PUBLICITAIRES DISTRIBUÉS PAR POSTES CANADA (INCLUANT LE PUBLISAC) LÀ OÙ LE FACTEUR DÉPOSE MON COURRIER.**

**Je n'ai rien à faire.**

**JE VEUX RECEVOIR À LA MAISON LES IMPRIMÉS PUBLICITAIRES QUI NE SONT PAS DISTRIBUÉS PAR POSTES CANADA.**

J'appose l'autocollant vert « Oui aux imprimés publicitaires » sur ma porte d'entrée, assez près de la poignée.



Pour les résidents ayant une boîte aux lettres qui n'est plus utilisée par Postes Canada, ils doivent y apposer l'autocollant vert de façon à ce qu'il soit bien visible, même quand la boîte aux lettres est fermée.



50<sup>e</sup>  
ANNIVERSAIRE  
DE MIRABEL



Ari Cui Cui



Kevin Bazinet



Les Frères à Ch'val



Gilles Girard



Vilain Pingouin



Noir Silence

## L'INCONTURNABLE DE L'ÉTÉ : LA PROGRAMMATION DU 50<sup>E</sup> DE MIRABEL !

LE GROUPE LES COWBOYS FRINGANTS SERA L'ÉTOILE DES FESTIVITÉS

La Ville de Mirabel prend un air festif pour fêter en grand son 50<sup>e</sup> anniversaire, du 4 au 7 août prochain, dans le secteur de Saint-Janvier, au complexe du Val-d'Espoir, offrant aux citoyens une programmation digne des plus grands festivals au Québec. Elle se traduit par quatre jours de festivités incluant la 30<sup>e</sup> édition du Mirabel en fête qui aura lieu le samedi.

C'est à l'occasion de la soirée des partenaires, où l'on remercie les bénévoles mirabellois, que la programmation des festivités a été dévoilée, le 6 mai dernier.

« La pandémie a sollicité énormément d'énergie de la part de tous les bénévoles, les partenaires et les organismes qui ont fait des pieds et des mains pour continuer de répondre aux besoins encore plus criants des citoyens. Pour toutes ces années et pour les dernières en particulier, où votre aide nous a été si précieuse, nous tenons à vous remercier, car Mirabel ne saurait être ce qu'elle est depuis 50 ans sans votre support », mentionne Patrick Charbonneau, maire de Mirabel, à l'intention de tous les bénévoles et les partenaires de l'événement.

### PROGRAMMATION POUR TOUS LES GOÛTS

Afin de répondre aux goûts variés des Mirabelloises et des Mirabellois, la Ville accueille plusieurs artistes musicaux talentueux répartis sur quatre jours de festivités. Le **jeudi 4 août**, ce sera le spectacle intérieur de Kevin Bazinet, ambassadeur du 50<sup>e</sup>, et ses invités Bobby Bazini, Annie Villeneuve, Marjo, William Cloutier et Gabrielle Destroismaisons, au coût de 40 \$ par billet qui seront en prévente aux Mirabellois au courant du mois de juin.

Le **vendredi 5 août**, la population pourra aussi profiter d'un moment hilarant grâce au gala Nord-de-Rire qui aura lieu sur la scène extérieure du complexe du Val-d'Espoir, avec Mario Tessier à l'animation et ses invités Réal Béland, Korine Côté, Yannick De Martino, Jean-Thomas Jobin, Michelle Desrochers, Maude Landry et Dominick Léonard.

Puis, le **samedi 6 août**, ce sera le spectacle familial *Les coups de cœur d'Ari Cui Cui*, suivi en après-midi du groupe Légion, composé de Noir Silence, de Vilain Pingouin et Les Frères à Ch'val alors qu'en soirée les Mirabellois assisteront au traditionnel spectacle de Mirabel en fête qui sera précédé d'une prestation de Kevin Bazinet, accompagné de Samantha Charbonneau Vaudeville, gagnante du concours Mirabel m'enchante. « Les réjouissances de cette 30<sup>e</sup> édition seront célébrées grâce au populaire groupe québécois Les Cowboys Fringants. Le groupe de musique folk à saveur de rock et de country interprétera des pièces tirées de son plus récent album, *Les nuits de Repentigny*, en plus de performer ses plus grands classiques. La soirée se terminera par un spectacle de feux d'artifice », affirme M. Marc Laurin, président du comité organisateur du 50<sup>e</sup> de Mirabel.

La programmation du 50<sup>e</sup> se conclut le **dimanche 7 août** avec le spectacle d'Arthur L'aventurier *Au bout du monde en Australie* et la prestation du groupe Carter & The Boomers et leurs invités Joël Denis, Gilles Girard et Christine Chartrand.

Sur place, des amuseurs, de nombreux jeux gonflables, un DJ et des échassiers sauront divertir les grands et les petits alors que les enfants pourront se faire transformer par des maquilleurs aux talents incomparables en plus de rencontrer les mascottes de La Pat'Patrouille (Chase, Stella et Marcus) et des personnages de l'univers cinématographique Marvel.

À noter que des *foodtrucks* et des rafraîchissements seront disponibles sur le site, à prix populaire. De plus, les appareils photo et les caméras sont interdits durant les spectacles de même que les bouteilles de verre, les boissons alcoolisées et les animaux.

### VOLET HISTORIQUE

Pour les passionnés d'histoire, un cahier spécial rappelant la vie sur son territoire avant sa création et les faits marquants des 50 ans de Mirabel sera inséré dans le journal Infos Mirabel au cours du mois de juillet.

Pour connaître la programmation complète des festivités du 50<sup>e</sup> anniversaire de Mirabel, rendez-vous au [mirabel.ca/50ans](http://mirabel.ca/50ans).



LES COWBOYS  
FRINGANTS



Mario Tessier



Joël Denis



Arthur L'aventurier

[mirabel.ca/50ans](http://mirabel.ca/50ans)

On  la vie  
MIRABEL



## MIRABEL AGIT POUR PRÉSERVER SES ESPACES VERTS

La Ville a fait l'acquisition d'un terrain adjacent au parc Binette dans le secteur de Saint-Augustin. Cette démarche fera en sorte que la propriété, totalisant environ 20 000 m<sup>2</sup>, aura un usage résidentiel jusqu'en juillet 2023, au moins, conservant ainsi le boisé métropolitain qui s'y trouve.

Le conseil municipal, soucieux de préserver les espaces verts de Mirabel, aura ensuite la responsabilité de définir le prochain usage du terrain.

La Ville a récemment concrétisé l'achat du boisé privé de la famille Major, situé aux abords du parc Binette, grâce au Fonds vert que nous avons créé en 2021. Nous sommes heureux d'avoir fait l'acquisition de ce terrain d'autant plus qu'il s'agit d'un engagement de la part du conseil fait durant la dernière campagne électorale. Il s'agit d'une action concrète, soit l'une des premières aux nombreuses démarches qui seront entreprises au cours des prochains mois, afin de contribuer à la préservation de notre environnement.

— PATRICK CHARBONNEAU  
MAIRE DE MIRABEL



Le 17 mai 2022, la Ville de Mirabel soulignera la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.



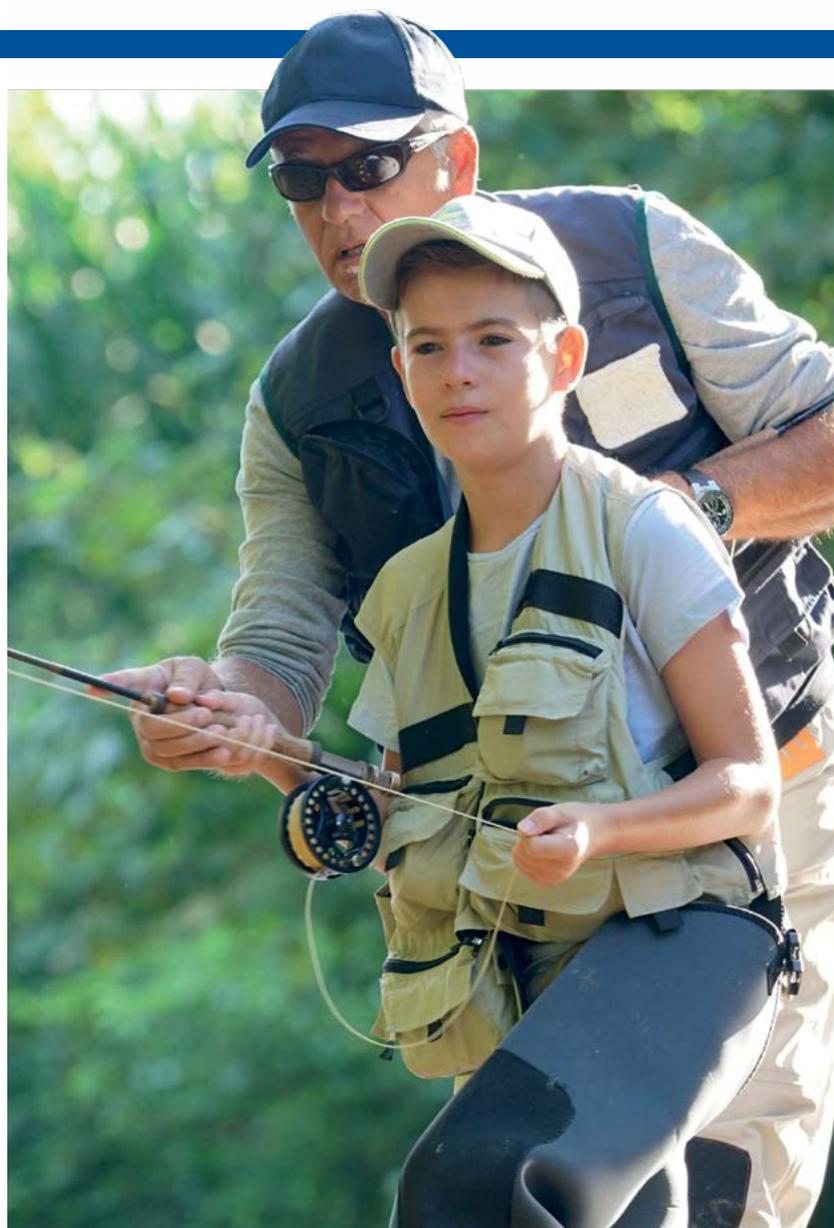
### JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES

Les bureaux administratifs seront fermés le 23 mai.

Les écocentres de la Ville seront fermés le 23 mai.

Toutes les bibliothèques de la Ville seront fermées le 23 mai.

Les îlots jeunesse seront fermés le 23 mai.



## La Fête de la pêche Enbridge au parc régional éducatif du Bois-de-Belle-Rivière

Le parc régional éducatif du Bois-de-Belle-Rivière invite les jeunes de 6 à 17 ans à participer à la *Fête de la pêche Enbridge* qui aura lieu les 4 et 5 juin prochain.

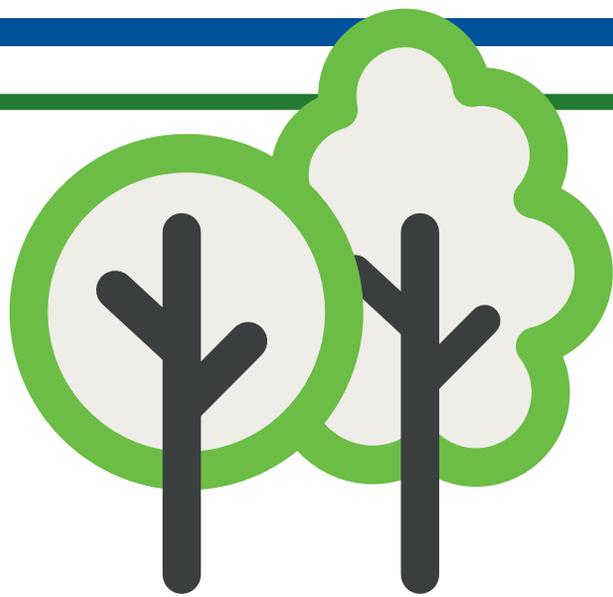
Cet événement propose plusieurs activités afin d'initier les jeunes aux plaisirs de la pêche aux abords d'étangs nouvellement aménagés.

Les inscriptions débuteront le samedi 4 juin à 9 h et se feront aux étangs de pêche du parc. L'équipe du parc remettra des ensembles de pêche comprenant une canne, un moulinet et un coffret de leurres aux jeunes inscrits qui pourront pêcher un maximum de deux truites gratuitement.

Au terme des cinq ateliers, les apprentis pêcheurs se verront remettre un permis de pêche valide jusqu'à leur majorité. Il y aura une limite de 200 permis à remettre et aucune réservation ne sera prise. Les inscriptions se feront sous le principe de premier arrivé, premier servi.

La *Fête de la pêche Enbridge* se déroulera le samedi 4 juin, de 9 h à 16 h, et le dimanche 5 juin, de 9 h à 15 h 30. L'entrée pour cet événement est gratuite.

Le parc est situé au 9009, route Arthur-Sauvé, à Mirabel et est ouvert 7 jours sur 7, de 9 h à 17 h. Pour obtenir des renseignements, composez le 450 258-4924. Pour connaître les conditions pour les activités, consultez la page Facebook du parc régional éducatif du Bois-de-Belle-Rivière ou le site Web [www.boisdebelleriviere.com](http://www.boisdebelleriviere.com) dans la section *États de services*.



## L'importance des arbres et des bandes riveraines

Les arbres jouent un rôle clef dans les écosystèmes terrestres. Sans leur production essentielle d'oxygène, le volume disponible de ce gaz précieux que nous respirons serait significativement réduit. En créant des zones d'ombre et de fraîcheur, les arbres permettent également de diminuer la température ambiante des endroits où ils se trouvent.

C'est l'une des raisons pour lesquelles les banlieusards de passage à Montréal peuvent remarquer qu'il fait plus chaud sur l'île que chez eux en région. La quantité d'îlots de fraîcheur est grandement réduite par l'asphaltage de grande surface et le déboisement massif.

En plus d'avoir un effet sur la chaleur ressentie, les arbres sont primordiaux à la stabilité des bandes riveraines et, conséquemment, dans la réduction des risques de glissements de terrain.

Si vous résidez en bordure d'une rivière, il est donc important de conserver une bonne densité d'arbres entre l'eau et votre domicile. De plus, ces arbres offrent souvent des zones d'ombre dans les cours d'eau qui permettent aux poissons de pondre leurs œufs et aux petits de se développer.

En résumé, les arbres ont des effets positifs sur la vie humaine, sur la vie animale et sur la santé de la terre. Assurez-vous d'obtenir les autorisations nécessaires avant de procéder à tout abattage.



## IMPLANTATION D'UN RÉSEAU DE NICHOURS À MIRABEL

Le Service de l'environnement et du développement durable souhaite rappeler aux Mirabellois que la Ville participe à l'implantation du Réseau de nichoirs Argenteuil (RNA) de Développement ornithologique Argenteuil (DOA).

Il est toujours possible pour les résidents intéressés de participer à ce projet en recevant une subvention qui couvre 70 % des frais d'installation de nichoirs sur leur propriété.

Au cours des deux dernières années, DOA a fait l'installation de 65 nichoirs pour l'hirondelle bicolor, le merlebleu de l'Est, le canard branchu et la crécerelle d'Amérique, sur des terrains municipaux et dans des cimetières sur le territoire de Mirabel.

Les personnes désireuses de bénéficier de cette subvention peuvent appeler au 450 565-2987, poste 22, ou écrire à [info@ecocorridorslaurentiens.org](mailto:info@ecocorridorslaurentiens.org).

Tous les détails et tous les renseignements sur le projet sont disponibles sur la page Web [www.developpementornithologiqueargenteuil.org](http://www.developpementornithologiqueargenteuil.org).



## Valorisation de vieille peinture

Les vieux pots de peinture que vous trouvez lorsque vous effectuez le ménage doivent être apportés dans l'un des écocentres de la Ville. Afin de faciliter son traitement adéquat, la peinture doit être apportée dans son contenant d'origine en métal. Les employés des écocentres utiliseront les marques d'identification sur les pots pour bien recycler la peinture. Des dégâts majeurs pourraient être occasionnés par le transport de peinture dans des contenants en verre ou en plastique.

Recycler adéquatement votre vieille peinture lui donnera une deuxième vie et est bénéfique pour l'environnement !

## Collecte de tubulures à Mirabel

Considérant la quantité importante de tubulures usagées qui a été recueillie en 2021 et les effets bénéfiques que cela a eu sur l'environnement de la région, la Ville renouvelle cette initiative cette année.

Les 11 et 18 juin prochain, les acériculteurs pourront de nouveau aller déposer leurs tubulures usagées à l'écocentre du secteur de Sainte-Scholastique. Ce sont 7,56 tonnes métriques qui avaient ainsi été amassées en 2021 au lieu d'être redirigées vers les sites d'enfouissement.

Une infolettre contenant tous les détails de la collecte sera envoyée aux acériculteurs de Mirabel. Les acériculteurs désireux de se départir de leurs tubulures de façon responsable qui aimeraient recevoir l'infolettre en question peuvent contacter Mme Jessica Grenier, inspectrice en environnement, au 450 475-2008, poste 4232, ou par courriel à [j.grenier@mirabel.ca](mailto:j.grenier@mirabel.ca).

Pour tout renseignement, consultez la page Web [mirabel.ca/collectes-et-ecocentres](http://mirabel.ca/collectes-et-ecocentres), sous l'onglet *Projet de récupération des plastiques agricoles*.



# La pelouse est révolue!

## Un enjeu pour la santé

Les pelouses d'apparence parfaite ont la cote, mais dans les années 1990, l'utilisation de pesticides à des fins esthétiques a été remise en question pour ses effets sur la santé, notamment celle des enfants.

En effet, selon la D<sup>re</sup> Kelly Martin, épidémiologiste et urgentologue ayant siégé au conseil d'administration de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement, les enfants ont six fois plus de risques de développer un cancer lorsque des pesticides sont utilisés, une à quatre fois par année, sur leur pelouse ou sur celle de leurs voisins.

Malgré ce que nous sommes portés à croire, les pesticides sont vingt fois plus utilisés en milieu urbain qu'en milieu agricole. Le traitement des pelouses avec des pesticides comme les fongicides, les herbicides et les insecticides est considéré comme une pratique toxique qui menace non seulement les enfants et les adultes, mais aussi les animaux sauvages et domestiques qui s'aventurent sur le terrain.

## Un enjeu pour l'environnement

C'est connu maintenant, afin d'avoir une pelouse digne des grands jardins d'Angleterre, il faut utiliser une grande variété de produits, tous plus nocifs les uns que les autres. Malheureusement, ces produits terminent leur parcours aux usines d'épuration des eaux qui ne sont pas équipées pour filtrer ce type de polluants. Par conséquent, ils se retrouvent dans l'eau consommée et même dans la chaîne alimentaire.

Rappelez-vous, dans les années 2000, plusieurs lacs au Québec ont subi des éclosions d'algues bleu-vert dues à l'ajout excessif d'engrais et de pesticides sur la pelouse. Les substances ont ensuite voyagé, à cause de la pluie, dans les eaux et puis vers les lacs.

Mais la contamination des eaux n'est pas le seul enjeu relatif à l'environnement. La tonte de la pelouse en est également un. À moins d'avoir une tondeuse à batterie ou de faucher à la main, la tondeuse à moteur brûle de l'essence. Une tondeuse à essence utilisée pendant juste une heure peut produire 106 livres de gaz à effet de serre (GES), soit autant qu'une voiture parcourant 550 kilomètres.

Au Canada, l'entretien des espaces verts, en raison de l'utilisation des équipements à essence, produit 80 000 tonnes de GES par année et contribue à 5 % de la pollution atmosphérique dans les milieux urbanisés. La fabrication de pesticides et d'engrais génère également des GES étant donné qu'ils nécessitent d'être transportés vers des points de vente.

## Un enjeu méconnu : la monoculture

La pelouse d'apparence parfaite est composée d'une seule famille de plantes que l'on nomme les graminées. Malheureusement, la culture de celles-ci ne favorise pas la biodiversité. Saviez-vous que ce manque de diversité devient problématique puisqu'il permet aux insectes ravageurs et aux espèces exotiques de s'introduire plus facilement dans un jardin ?

En effet, la végétation, lorsqu'elle est équilibrée et diversifiée, a une plus grande résistance contre les espèces nuisibles qui essaient de perturber le milieu. Par exemple, on peut penser aux vers blancs qui adorent la pelouse typique de banlieue.

En conclusion, la pelouse exige beaucoup d'eau, d'énergie, de pesticides, d'engrais et d'essence. Elle est même un milieu propice pour les intrus. Son entretien doit être fait sans arrêt pour maintenir le standard souhaité. Sans cela, elle meurt.

Soyez plus écologique et adoptez l'écopelouse.



# Laisse obligatoire lors des promenades canines

La Ville tient à rappeler aux résidents qu'en vertu d'une réglementation provinciale adoptée en mars 2020, il est obligatoire de tenir un chien sur une laisse lors d'une promenade dans un endroit public. La laisse doit avoir une longueur maximale de 1,85 mètre.

Lorsque les chiens se trouvent dans une aire d'exercice canin reconnue ou s'ils participent à une activité canine, il n'est pas nécessaire de les tenir en laisse. Certaines restrictions sont prévues pour les chiens de 20 kg et plus. En plus d'être attachés par une laisse, ils doivent porter un licou ou un harnais en tout temps.

Peu importe son poids, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser.

Finalement, un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément. Un propriétaire ou gardien d'un chien fautif est passible d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$.

Pour toute question, contactez le Service de l'environnement et du développement durable à [infoenvironnement@mirabel.ca](mailto:infoenvironnement@mirabel.ca) ou au 450 475-2006.

**1KM**  
5KM COURSE  
5KM MARCHÉ  
**10KM**

**COURIR À  
NOTRE SANTÉ**

**5 JUIN 2022**



FONDATION  
HÔPITAL  
RÉGIONAL  
SAINT-JÉRÔME



Le maire de Mirabel, M. Patrick Charbonneau, lors d'une conférence de presse tenue dans le secteur de Sainte-Scholastique pour souligner les efforts de la Ville en gestion des matières résiduelles.

## L'innovation à l'écocentre de Sainte-Scholastique

Soucieuse d'offrir une alternative écoresponsable aux agriculteurs de Mirabel pour que les pellicules plastiques qu'ils utilisent ne se retrouvent pas dans les sites d'enfouissement, la Ville continue de prioriser la conservation de l'environnement en poursuivant dans sa recherche de méthodes de valorisation des plastiques orphelins.

Les plastiques agricoles, dont l'utilisation est très fréquente sur le territoire de Mirabel, représentent un véritable casse-tête pour les travailleurs de la terre, pour les organisations génératrices de matières plastiques, pour les acteurs de la filière de récupération des plastiques ainsi que pour les Municipalités et les MRC.

Étant devenue en 2021 le troisième écocentre de la province à offrir des services de valorisation de ces plastiques, l'écocentre de Sainte-Scholastique offre une solution locale à cette problématique de gestion des matières résiduelles.

En collaborant avec Synergie Économique Laurentides et AgriRÉCUP, la Ville fournit ainsi un endroit où les agriculteurs et les acériculteurs de Mirabel pourront déposer leurs emballages de plastiques et leurs tubulures. Ces efforts concertés entre la Ville et ses partenaires permettront d'offrir à ses résidents un environnement plus propre et plus sain.



## Session d'été et soirée dansante de Concept Action 55+

C'est votre dernière chance pour vous inscrire aux ateliers, aux conférences et aux cours en groupe de Concept Action 55+. Vous avez jusqu'au 20 mai 2022. Le début de la session d'été est prévu pour le lundi 6 juin 2022.

Aussi, la soirée dansante **hommage à Elvis** avec Sylvain Leduc aura lieu le 28 mai. Les participants pourront bouger au rythme de la musique et démontrer leurs meilleurs pas de danse de 19 h à 23 h. De 20 h à 21 h 30, ils pourront également profiter d'une représentation divertissante de Sylvain Leduc qui interprétera les plus grands succès d'Elvis.

La soirée est gratuite pour les membres de Concept Action 55+. Le coût est de 10 \$ pour les non-membres (40 ans et plus) et est payable en argent comptant lors de la soirée. Les réservations se font par téléphone au 450 475-2045.

Vous désirez devenir bénévole ou travailler avec Concept Action 55+ ? N'hésitez pas à contacter l'organisme au 450 475-2045.

Pour plus d'information, visitez le site Web [www.conceptaction55.com](http://www.conceptaction55.com) ou la page Facebook [conceptaction55](https://www.facebook.com/conceptaction55).



**Territoire productif**



**Entreprises prospères et responsables**



**Accès amélioré à des aliments de qualité**



**Demande de proximité accrue**

**Mirabel: Ville nourricière**

[mirabel.ca/ville-nourriciere](http://mirabel.ca/ville-nourriciere)

Aux deux semaines, vous retrouverez du contenu informatif issu de la démarche de Mirabel: Ville nourricière.

Aujourd'hui, découvrez les cinq ingrédients d'une communauté nourricière développés par Vivre en ville ([www.vivreenville.org](http://www.vivreenville.org))

Démarche soutenue financièrement par:






**Cycle de vie optimisé**



**Hébertisme**  
DU DOMAINE VERT

Depuis le 1<sup>er</sup> mai et sur réservation seulement, les parcours d'hébertisme du Domaine Vert sont ouverts toutes les fins de semaine. Les personnes intéressées peuvent appeler au 450 433-0773. Pour tout renseignement, consultez la page Web [arbre-mirabel.com](http://arbre-mirabel.com).

MIRABEL VOUS INFORME - 11 MAI 2022 - 7

# Embellir et se divertir dans le secteur de Sainte-Scholastique



La *Journée grand nettoyage* se tiendra le 14 mai dans le secteur de Sainte-Scholastique. Beau temps, mauvais temps, de 8 h 30 à 14 h, les Mirabellois sont invités à se mobiliser pour sillonner les rives de la rivière du Chêne pour ramasser les ordures et les déchets.

Des activités thématiques auront également lieu pendant la journée et une grande vente de garage se tiendra dans le stationnement de l'église, où les participants au nettoyage se rassembleront. Au coût de 5 \$, tous peuvent réserver une table pour la vente de garage. Les inscriptions se font en appelant Yvan Laroche au 450 412-0989.

Enfin, la course de canards, tant appréciée par les jeunes et leur famille, se déroulera également le 14 mai. Un prix de 500 \$ sera remis au citoyen dont le canard en caoutchouc complétera le plus rapidement le périlleux trajet en eau vive de la rivière du Chêne. La course d'envergure mettra de l'avant 300 canards qui sont disponibles aux résidents au coût de 5 \$ par canard.



## La Journée nationale des patriotes dans le secteur de Saint-Benoît

Pour souligner en grand la *Journée nationale des patriotes*, le Comité de mise en valeur de Saint-Benoît invite tous les Mirabellois aux activités célébratoires qu'il organise et qui se dérouleront les 22 et 23 mai.

Les festivités débuteront le dimanche 22 mai à 19 h devant l'église dans le secteur de Saint-Benoît, avec une conférence d'André Sarrazin qui portera sur l'histoire du drapeau québécois. Il s'en suivra une causerie autour d'un feu pendant laquelle seront servis des chocolats chauds et du maïs fleuri. Les participants devront apporter leur propre chaise.

Le lundi 23 mai à 12 h, les Mirabellois sont conviés au manoir Globensky, situé au 235, rue Saint-Eustache, à Saint-Eustache, pour la levée du drapeau des patriotes. Accompagnés d'un cortège, ils pourront après se diriger vers l'église de Saint-Benoît où, à 13 h, ils assisteront à une cérémonie pendant laquelle une messe extérieure sera célébrée en l'honneur des patriotes et leur drapeau sera hissé.

Il y aura ensuite l'inauguration des nouvelles fresques du centre culturel de Saint-Benoît et une marche vers le cimetière pour une simulation de bataille confrontant les patriotes aux forces britanniques. Il y aura également un hommage au notaire Girouard.

## Activités dans le secteur de Saint-Benoît

La *Fête des voisins* et la seconde édition de la course de canards du secteur de Saint-Benoît auront lieu le 4 juin prochain. Les activités sont ouvertes à tous les Mirabellois.

La journée débutera au centre culturel René Laurin, situé au 9156, rue Sainte-Madeleine. De 11 h 30 à 13 h 30, les participants auront accès à un barbecue sur briquette où seront gratuitement servies des saucisses gourmet et où les convives pourront acheter des bières de différentes microbrasseries locales.

La course de canards sur le ruisseau au Prince se déroulera de 13 h 30 à 15 h et permettra de lever des fonds pour les activités du Comité de mise en valeur de Saint-Benoît. En achetant un ou plusieurs des canards disponibles au coût de 5 \$, les participants pourront ainsi contribuer à l'embellissement et la valorisation du secteur et courent la chance de remporter de nombreux prix. Tous pourront profiter de la course dans un lieu sécuritaire où des bénévoles et des animateurs divertiront les spectateurs.

Pour vous inscrire aux activités du 4 juin prochain, écrivez un courriel à [i.gauthier@mirabel.ca](mailto:i.gauthier@mirabel.ca) dans lequel vous indiquerez le nom, l'âge et le numéro de téléphone des participants. Pour tout autre renseignement, appelez au 514 602-1971.



# OUPS!

**ALLONS-Y MOLLO  
AVEC LES LIVRES  
DE LA BIBLIO!**



PROGRAMMATION À CONSERVER

## NOTE IMPORTANTE

Prenez note que les renseignements du cahier loisirs sont sous réserve de modification. Il est donc important de consulter la plateforme d'inscription Sport-Plus pour valider les informations importantes des activités qui vous intéressent.



# CAHIER LOISIRS

ÉTÉ 2022

[mirabel.ca](http://mirabel.ca)



# Inscription aux activités de loisirs

## Pour les résidents

**PAR INTERNET SEULEMENT :**  
Du 30 mai, 9 h, au 10 juin, 12 h.

## Pour les non-résidents

**PAR INTERNET SEULEMENT :**  
Du 9 juin, 9 h, au 10 juin, 12 h.

## Modes de paiement en ligne

- Visa
- Mastercard
- Carte de crédit prépayée

N.B. : Aucune inscription ne sera acceptée après le 10 juin, 12 h.  
Le coût d'inscription pour les non-résidents est le double du prix indiqué.



## COVID-19

La Ville de Mirabel a mis en place les mesures nécessaires pour respecter toutes les règles de la Santé publique en lien avec la COVID-19. Il est important de noter qu'il est également de la responsabilité du participant de respecter les règles en vigueur.



## Accompagnateur d'une personne handicapée

Pour l'accompagnateur d'une personne handicapée, la gratuité d'entrée à l'activité sera accordée en présentant la carte d'accompagnement loisirs (CAL).

Pour faire votre demande de carte d'accompagnement, rendez-vous sur le site Web à [carteloisir.ca](http://carteloisir.ca).

## Avez-vous votre dossier famille ?

**LA PREMIÈRE ÉTAPE POUR PROCÉDER À VOTRE INSCRIPTION EST LA CRÉATION DE VOTRE DOSSIER FAMILLE.**

- Vous avez déjà un dossier famille mais avez oublié votre code d'utilisateur ou votre mot de passe ?
- Veuillez appeler le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au 450 475-8656, afin de créer un dossier famille ou de réactiver vos accès.



## BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

### Comités de parcs et de loisirs

**Vous voulez vous impliquer dans votre vie de quartier afin de dynamiser? Ils ont besoin de vous!**

Votre implication bénévole est essentielle dans la vie des Mirabellois!

Les comités de loisirs et de parcs sont des regroupements de bénévoles qui ont pour but de dynamiser leur secteur. Ils travaillent très fort pour organiser une panoplie d'activités comme les fêtes de quartier, la Fête nationale, l'halloween et bien plus encore.

Vous êtes intéressé? Communiquez avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire par téléphone, au 450 475-8656, poste 4259 ou par courriel, à [m.roffi@mirabel.ca](mailto:m.roffi@mirabel.ca).

## OFFRES D'EMPLOI BANQUE DE CANDIDATURES



Nous avons toujours besoin d'employés dynamiques au sein de notre équipe. C'est pourquoi nous avons créé une banque de candidatures pour les postes d'animateurs et d'accompagnateurs en loisirs.

Si tu veux vivre une expérience délirante tout en travaillant dans un environnement

stimulant, nous t'invitons à postuler par le biais des sites suivants :

- ▶ **Animateur-camp de jour emploi**  
[emploi.sportmax.ca/emploi-mirabel.html](http://emploi.sportmax.ca/emploi-mirabel.html)
- ▶ **Accompagnateur en loisirs**  
[mirabel.ca/emplois](http://mirabel.ca/emplois) et cliquez sur le portail Web.

**Les informations transmises dans ce guide sont sujettes à changement. Consultez régulièrement la plateforme d'inscription Sport-Plus pour avoir l'information à jour.**

## ACTIVITÉS PHYSIQUES

### BASKETBALL **NOUVEAU!**

Apprentissage des bases du basketball avec des entraîneurs passionnés. Les cours se dérouleront à l'extérieur et se termineront avec des parties de 3 contre 3.

**POUR LES 12 À 17 ANS**

**Coût : 80 \$**

### ENTRAÎNEMENT **NOUVEAU!** PLEIN AIR

Ces cours pour les jeunes et les adultes visent la mise en forme globale du corps par l'intermédiaire d'exercices préventifs de tonification ou même d'entraînements par intervalles.

#### TYPES DE COURS

- Circuit d'entraînement extérieur
- Musculation - stretching

**POUR LES 12 ANS ET PLUS**

**Coût : entre 60 et 85 \$**



### GYMNASTIQUE

Dans un environnement ludique, amusant et sans compétition, cet atelier permet aux enfants de développer de la confiance et des habiletés motrices telles que l'équilibre et la coordination par des positions statiques, des mouvements de rotation et de balancement ainsi que des sauts.

**POUR LES 2 À 6 ANS**

**Coût : 60 \$**

### TENNIS

Le tennis est un sport de raquette qui offre un entraînement global. Ces cours visent à faire connaître les différentes techniques de tennis aux enfants et aux adultes.

**POUR LES 5 ANS ET PLUS**

**Coût : entre 90 \$ et 200 \$**



### TENNIS - LIGUE JUNIOR ÉLITE INTERMUNICIPALE

Les ligues de tennis junior permettent aux joueurs de trois catégories différentes de s'affronter toutes les semaines en plus de participer à des entraînements d'équipe.

**POUR LES 11 À 17 ANS**

**Coût : 195 \$ pour 2 entraînements/semaine  
380 \$ pour 4 entraînements/semaine**

### YOGA

Travaillez votre flexibilité, votre force, votre mobilité et votre respiration avec cette approche anatomique du yoga. Votre pratique sera encadrée, motivante et personnalisée. Les femmes enceintes peuvent se joindre au cours sans problème!

**POUR LES ADULTES**

**Coût : 95 \$**



### ZUMBA

Apprentissage de différents pas de danses latines au son d'une musique rythmée. Bienvenue aux familles, aux femmes enceintes et aux personnes de plus de 50 ans !

#### TYPES DE COURS

- Zumba Gold
- Zumba
- Zumba Kids

**POUR LES 6 ANS ET PLUS**

**Coût : entre 60 \$ et 80 \$**

## CARDIO

### CARDIO EXTÉRIEUR

Vous souhaitez bouger en groupe et améliorer votre santé cardiovasculaire? Sélectionnez les cours de cardio en plein air pour les jeunes et les adultes afin de profiter pleinement de la nature en plus de dépenser de l'énergie.

#### TYPES DE COURS

- Cardio-Musculation
- Cardio-Express Famille (parent-enfant)
- Cardio-Vitalité OR
- Cardio-Poussette

**POUR LES 7 ANS ET PLUS**

**Coût : 110 \$**

### KANGOO JUMPS

Cours extérieurs uniques! On s'amuse tout en s'entraînant avec des supers bottes trampolines. Technique qui permet de brûler plus de calories tout en réduisant de 80 % l'impact sur tout le corps.

**POUR LES 6 ANS ET PLUS (PARENT-ENFANT)**

**Coût : 80 \$**



## ATELIER D'UN JOUR

### PLANCHE À ROULETTES **NOUVEAU!**

Les élèves seront amenés à découvrir et à apprendre les techniques de planche à roulettes par le biais de divers exercices progressifs et sécuritaires.

\* Pour les groupes de 3 à 5 ans, la présence d'un parent accompagnateur est obligatoire.

**POUR LES 3 ANS ET PLUS**

**Coût : 20 \$**



# Activités libres

Des activités libres sont mises à votre disposition selon des plages horaires différentes pour vous permettre de vous rassembler, de jouer et de bouger. Vous n'avez qu'à vous présenter avec votre matériel pour prendre part aux activités avec les autres participants.

C'est gratuit! Il n'y a pas d'inscription, ni de moniteur sur place.

Dès le 26 juin, et ce, pour tout l'été! Profitez-en bien! Pour plus de détails, consultez le site Web à [mirabel.ca/programmation-loisirs](http://mirabel.ca/programmation-loisirs).

### VOLLEY-BALL

DU LUNDI AU JEUDI

### HOCKEY COSOM

DU LUNDI AU JEUDI

### BASKETBALL

LES MARDIS ET MERCREDIS

### TENNIS DE TABLE

LES MERCREDIS

### PICKLEBALL

LES MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS



# Politiques administratives

## POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

À la fin des inscriptions, la Ville de Mirabel accorde un remboursement au prorata et/ou accepte une modification à une inscription, au participant présentant une preuve jugée pertinente démontrant que la situation est hors de son contrôle telle que : rapport médical, déménagement, raison scolaire, etc. Dans ces cas-ci, des frais de gestion de 5 \$ seront retenus pour l'activité annulée et/ou modifiée à celui demandant le remboursement ou une modification, sauf s'il s'agit d'un service ayant été annulé par la Ville elle-même.

Les remboursements se font uniquement par chèque. Aucun remboursement ne pourra être effectué sur une carte de crédit.

## MODIFICATION

- Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire se réserve le droit d'annuler une activité, de modifier l'horaire ou le lieu d'activité ou encore de reclasser un participant. Si cette situation se produit, nous communiquerons avec vous.
- Aucune demande de modification et/ou de transfert pour une autre activité ne sera acceptée.

## POLITIQUE DE TARIFICATION FAMILIALE

- La politique de tarification familiale de la Ville de Mirabel s'adresse aux familles mirabelloises, de deux enfants et plus, habitant à la même adresse. Pour ces familles, des rabais de 40 % (2<sup>e</sup> enfant), 60 % (3<sup>e</sup> enfant) et 100 % (4<sup>e</sup> enfant) seront appliqués sur les coûts d'inscription des enfants (du coût le plus élevé au plus bas).
- La Ville de Mirabel reconnaît l'âge de 17 ans et moins, pour les rabais applicables.

## COÛT D'INSCRIPTION

- Toutes les inscriptions doivent être payées directement en ligne, sans quoi celles-ci seront automatiquement annulées par le système.
- Le coût d'inscription pour les non-résidents est le double du prix indiqué.
- Les prix offerts dans notre programmation incluent les taxes applicables.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

- Toute personne résidant à Mirabel est considérée comme étant citoyen de la Ville de Mirabel. Une preuve de résidence peut être exigée en tout temps.
- Toute personne inscrite sous une fausse déclaration (adresse, âge, etc.) est passible d'expulsion sans aucun remboursement possible.

## Politique de remboursement pour les frais d'activités aquatiques



**OBJECTIF :** offrir un remboursement d'au maximum 120 \$ par année civile, à tous les citoyens qui s'inscrivent à des activités aquatiques.

### FONCTIONNEMENT

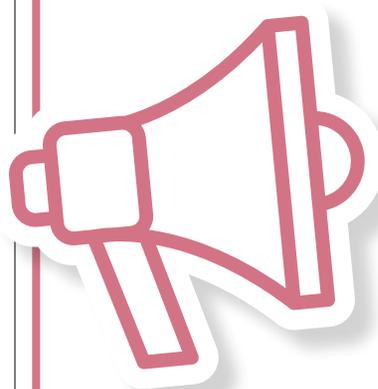
La Ville remboursera un maximum de 50 % des frais d'activités aquatiques, correspondant aux coûts d'inscription à des cours de natation, des bains libres et des autres activités aquatiques, sans excéder un montant de 120 \$ par année civile par personne.

Veillez faire parvenir la preuve d'inscription à une activité aquatique selon une des manières suivantes (facture ou reçu identifiant les personnes inscrites aux activités incluant une preuve de paiement) :

- par télécopieur au 450 475-7862;
- par courriel à [loisirs@mirabel.ca](mailto:loisirs@mirabel.ca);
- par la poste ou en personne au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au 8515, rue Saint-Jacques, Mirabel (Québec) J7N 2A3.

**La demande de remboursement doit être faite au plus tard le 15 janvier suivant l'année de votre inscription à une activité aquatique. Au-delà de ce délai, aucun remboursement ne sera accordé.**

- Les remboursements seront émis 1 fois par année, soit au mois de février suivant les inscriptions faites au cours de l'année précédente.
- Aucun transfert d'inscription ne pourra être effectué par un citoyen.
- Avant d'autoriser un remboursement, la session de cours doit être commencée.



## VOS IDÉES NOUS FONT AVANCER!

Vous désirez suggérer de nouvelles activités pour la programmation loisirs et/ou nous faire part de vos commentaires? Nous vous invitons à compléter notre court questionnaire en ligne, car votre opinion est importante pour nous!

Vous pouvez accéder au questionnaire de l'une des deux manières suivantes :

**Lien Web :**  
[forms.office.com/r/4f2pBVXKgT](https://forms.office.com/r/4f2pBVXKgT)





## La Semaine québécoise des familles dans les bibliothèques de Mirabel

La bibliothèque de Mirabel est engagée pour les familles et veille à leur proposer des collections et des services adaptés à leurs besoins.

Dans le cadre de la Semaine québécoise des familles qui a lieu du 9 au 15 mai 2022 sous le thème *Engagés pour les familles*, la bibliothèque souligne cet engagement en offrant un sac en cadeau de bienvenue aux familles qui viendront s'abonner pour la première fois.

Les enfants de deux ans et moins qui s'inscriront recevront également la trousse *Une naissance, un livre, un arbre*.

Au plaisir de vous accueillir !

Les sacs sont disponibles en quantité limitée.

Pour plus d'information, consultez le portail de la bibliothèque : [mirabel.ca/biblio](http://mirabel.ca/biblio)

## Courir pour verdier

L'école Mer-et-Monde, qui est située dans le secteur de Mirabel-en-Haut et qui célèbre cette année son dixième anniversaire, entame un projet d'embellissement de sa cour qui, pour l'instant, n'est qu'une vaste superficie asphaltée avec quelques espaces recouverts de gravier. Les plans de l'école prévoient l'aménagement d'une surface gazonnée, l'installation d'une patinoire permanente ainsi que la création d'une classe extérieure.

L'une des initiatives qui ont été mises sur pied pour financer le projet est l'événement *Je cours... pour ma cour !* Le samedi 21 mai à 9 h, les Mirabellois sont invités à participer à une course d'un kilomètre, de trois kilomètres ou de cinq kilomètres. L'argent amassé avec les inscriptions servira à réaménager la cour d'école.

Le même jour, des plants de légumes, entretenus par les élèves de l'école, seront mis en vente. Il y aura des jeux gonflables pour les jeunes, de la musique et de l'animation. Des cartes-cadeaux seront tirées parmi les participants.

### Coût des inscriptions

1 km : 10 \$

3 km : 15 \$

5 km : 20 \$

Le coût d'inscription pour les enfants de six à douze ans et les personnes âgées de 65 ans et plus est de 10 \$, peu importe la distance du trajet. L'événement est gratuit pour les enfants de cinq ans et moins. Pour s'inscrire ou pour tout autre renseignement sur le déroulement de l'événement, les personnes intéressées peuvent appeler au 450 569-3325.



## LES SCIENCES NATURELLES OFFERTES AUX MIRABELLOIS

Depuis le début du mois de mai, les citoyens de Mirabel et des autres Villes et Municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal peuvent profiter d'une réduction sur leurs droits d'entrée dans les musées d'Espace pour la vie. La Ville est heureuse que ses résidents puissent bénéficier de ces tarifs préférentiels afin de pouvoir découvrir les merveilles de la Biosphère, du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et du Planétarium Rio Tinto Alcan.

Situés à Montréal, ces cinq musées de sciences naturelles offrent des lieux d'apprentissages qui mettent en valeur les relations entre les humains et les écosystèmes qui les entourent. Ce sont des institutions où la nature et les sciences sont démystifiées de façon interactive et où tous peuvent acquérir des connaissances importantes sur la biodiversité sur Terre et sur les limites inexplorées de l'espace.

L'entrée est gratuite pour les enfants de quatre ans et moins et pour ceux et celles qui accompagnent des personnes handicapées.

Toutes les informations sur les tarifs sont disponibles sur la page Web [espacepourlavie.ca/droits-dentree-pour-un-musee](http://espacepourlavie.ca/droits-dentree-pour-un-musee).



## Balayage des rues

La Ville tient à rappeler à ses résidents que le Service de l'équipement et des travaux publics procède actuellement au balayage des rues. Pour connaître l'horaire prévu par secteur, rendez-vous au [mirabel.ca](http://mirabel.ca).

## PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS, JOURNALIER ET CHAUFFEUR

Service : Équipement et travaux publics  
 Domaine d'emploi : Travaux publics  
 Statut : Personne salariée saisonnière  
 Nombre de poste : 2  
 Numéro de concours : J0422-1417  
 Date d'affichage : Le 28 avril 2022  
 Date de fin d'affichage : Le 13 mai 2022

### NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche de deux personnes dynamiques pour agir à titre de personne salariée saisonnière au poste de préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur au Service de l'équipement et des travaux publics.

Relevant des contremaîtres du Service, le préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur :

- effectue les travaux de réparation et d'entretien des équipements municipaux (bornes-fontaines, regards d'égout, puisards, conduites d'aqueduc, etc.);
- exécute les travaux relatifs à l'entretien de la chaussée et de la signalisation (pavage, fossés, ponceaux);
- conduit des camions de divers types;
- agit à titre de signaleur routier;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### EXIGENCES :

- diplôme d'études secondaires (DES) ou équivalence reconnue;
- posséder au minimum une (1) année d'expérience pertinente;
- permis de conduire de classe 3 valide;
- attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;
- carte de compétence de Préposé à l'aqueduc (OPA) est considérée comme un atout;
- bonnes habiletés dans les travaux manuels.

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

## DIRECTEUR DU SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Service : Équipement et travaux publics  
 Domaine d'emploi : Travaux publics  
 Statut : Cadre supérieur  
 Nombre de poste : 1  
 Numéro de concours : J0422-0717  
 Date d'affichage : Le 27 avril 2022  
 Date de fin d'affichage : Le 15 mai 2022

### NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique qui agira à titre de directeur du Service de l'équipement et des travaux publics.

Sous l'autorité du directeur général adjoint, le titulaire du poste planifie, organise, supervise, contrôle et évalue l'ensemble des ressources humaines, financières et matérielles.

À ce titre, il gère avec efficacité et agilité l'ensemble des activités reliées à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout, à l'enlèvement de la neige, à l'entretien général de la voie publique et sa signalisation, l'horticulture et les bâtiments.

Il développe et assure le suivi des programmes annuels des opérations et des activités du Service. Il est préoccupé par l'amélioration constante de la qualité du service à la clientèle offert. Il travaille en étroite collaboration avec les différents services de la Ville afin de réaliser des projets qui répondent aux besoins et attentes de chacun. Il favorise le développement d'idées innovatrices, l'autonomie, la responsabilisation et le développement de son personnel sous sa responsabilité, soit :

- Un directeur adjoint;
- Un surintendant et un contrôleur flotte et atelier mécanique;
- Une équipe de six (6) contremaîtres;
- Une équipe de cols bleus (mécaniciens, électricien, chauffeurs, opérateurs, concierges, menuisiers, préposés journaliers et commissionnaires);
- Une équipe de cols blancs (techniciens et employés de bureau).

Dans le cadre de ses fonctions, le titulaire du poste qui relèvera ce défi aura la gestion d'environ :

- 510 km de route;
- 250 km de réseaux d'aqueduc et d'égout;
- 49 km de trottoir;
- 148 bâtiments;
- 303 véhicules et machineries;
- Plusieurs aménagements paysagers (arbres, plates-bandes et pots).

### EXIGENCES :

- Diplôme universitaire de premier cycle en génie civil ou tout autre diplôme en lien avec l'emploi convoité;
- Expérience pertinente minimale de dix (10) ans dans un poste de direction, dont minimalement 5 ans à la direction d'un Service des travaux publics municipaux;
- Fortes aptitudes en gestion administrative, financière et en ressources humaines;
- Excellentes aptitudes en relations interpersonnelles et de travail en équipe, leadership mobilisateur, entregent, diplomatie, polyvalence;
- Connaissance des Lois encadrant l'administration municipale;
- Connaissance des infrastructures municipales, voirie, aqueduc et égout, etc.;
- Excellentes aptitudes pour la planification organisationnelle ainsi que pour les communications écrites et verbales;
- Organisé, structuré et en mesure de gérer divers dossiers simultanément dans les délais prescrits;
- Capacité démontrée de communiquer efficacement avec les citoyens, avec patience et diplomatie;
- Fait preuve d'autonomie, d'initiative et d'un grand sens des responsabilités;
- Maîtrise des différents logiciels de bureautique (Word, Excel, PowerPoint, courrier électronique, etc.).

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail et avantages sociaux sont ceux établis selon la politique de la Ville de Mirabel pour les postes de cadres supérieurs.

# POUR POSTULER

La Ville de Mirabel se hisse au 6<sup>e</sup> rang des villes québécoises où il fait bon vivre. Comptant plus de 60 000 citoyens, parmi les plus jeunes de la province, Mirabel est la 18<sup>e</sup> ville en importance au Québec. Sur son immense territoire se côtoient des secteurs agricole, résidentiel, commercial et industriel.

Elle se positionne au 1<sup>er</sup> rang des villes de plus de 40 000 habitants au Québec pour le taux de vitalité économique et affiche le taux de croissance des travailleurs le plus élevé au Québec.

À Mirabel, on M la vie!

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au [www.mirabel.ca](http://www.mirabel.ca), sous :

[Services](#) › [Services en ligne](#) › [Postuler en ligne](#)

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition, à moins d'avis contraire.

On  la vie!

## COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE - VOLET ANIMATION (PERSONNE SALARIÉE À TEMPS PARTIEL)

Service : Bibliothèque  
 Domaine d'emploi : Bibliothèque  
 Statut : Personne salariée à temps partiel  
 Nombre de poste : 1  
 Numéro de concours : J0422-1414  
 Date d'affichage : Le 29 avril 2022  
 Date de fin d'affichage : Le 13 mai 2022

### NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour agir à titre de personne salariée à temps partiel au poste de commis à la bibliothèque - volet animation au Service de la bibliothèque.

Relevant de la directrice du service, le titulaire :

- assure la préparation et l'animation d'activités scolaires et culturelles;
- assure l'ensemble des tâches nécessaires à la diffusion des documents;
- accueille, oriente et renseigne le lecteur;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent reconnu par le Ministère de l'éducation;
- posséder un minimum de six mois d'expérience pertinente;
- démontrer un intérêt marqué pour le domaine de la culture générale;
- être disponible à travailler le jour, le soir et les fins de semaine ainsi que dans plusieurs points de services, écoles ou bâtiments de la Ville;
- bonne connaissance de l'environnement Windows et des logiciels informatiques Word, Excel et Outlook;
- connaître le logiciel informatique de bibliothèque Symphony est un atout;
- bonne connaissance de la langue française écrite et parlée;
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriés, tels que dynamisme, courtoisie, entregent et diplomatie;
- détenir un permis de conduire valide.

### HORAIRE DE TRAVAIL :

L'horaire est en fonction de la programmation établie pour l'animation et de la banque d'heure attribuée à ce poste.

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

## ACCOMPAGNATEUR – CAMP DE JOUR

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire  
 Domaine d'emploi : Loisirs, culture et vie communautaire  
 Statut : Personne salariée non-syndiquée  
 Nombre de poste : 8  
 Numéro de concours : J0322-1189  
 Date d'affichage : Le 27 avril 2022  
 Date de fin d'affichage : Le 16 mai 2022

### NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services d'étudiants dynamiques pour remplir la fonction d'accompagnateur - camp de jour pour les enfants ayant une difficulté pour la période estivale 2022 au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Nous désirons également constituer une banque de candidatures.

Sous l'autorité des chefs - camp de jour et des responsables des accompagnateurs - camp de jour, l'accompagnateur - camp de jour :

- assure l'intégration d'enfants dans un groupe;
- assure leur sécurité et leur bien-être durant toutes les activités ainsi que lors des déplacements sur le site du camp de jour;
- met en place des moyens afin de favoriser la participation des enfants durant les activités;
- développe des liens avec les enfants;
- demeure auprès des enfants en tout temps;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### EXIGENCES :

- être âgé de 16 ans ou plus;
- être étudiant à temps plein dans un établissement scolaire et avoir l'intention de retourner aux études à temps plein au cours de la prochaine année scolaire;
- étudier dans un des domaines suivants est considéré comme un atout : techniques d'éducation spécialisée, techniques d'éducation à l'enfance, enseignement, récréologie, techniques d'intervention en loisirs ou psychologie;
- expérience pertinente auprès des enfants ayant ou non une difficulté (atout);
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriés, tels que l'autonomie, l'écoute, le dynamisme et le travail d'équipe;
- avoir un bon sens des responsabilités;
- posséder une formation en premiers soins et RCR reconnue (atout).

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail sont celles prévues par la Loi sur les normes du travail.

## Appel d'offres

### SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

« CONSTRUCTION ET CONCEPTION D'UNE PISTE DE TYPE « PUMTRACK » RÉCRÉATIVE AU PARC PAGER »

N/RÉF. : G7 115 U3 N15646 (2022-040)

La Ville de Mirabel désire recevoir des prix pour la construction et la conception d'une piste de type « pumtrack » récréative au parc Pager.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le 24 mai 2022 au Service du greffe, à 11 heures** (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à [soumissionsplaintes@ville.mirabel.qc.ca](mailto:soumissionsplaintes@ville.mirabel.qc.ca) au plus tard le 16 mai 2022 sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Michael Meilleur, responsable de l'appel d'offres au 450 475-8656, poste 426

# REQUÊTES EN LIGNE



Un problème  
à signaler?



# Appel d'offres

## SERVICE DU GÉNIE

**SERVICES DE LABORATOIRE POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN SAINT-SIMON ET DE LA ROUTE 158, DANS LE SECTEUR DE SAINT-CANUT.**

**N/RÉF. : X3 600 N13922 (2022-014)**

La Ville de Mirabel demande des soumissions pour le contrôle de la qualité des travaux réalisés pour la réfection et le réaménagement du chemin Saint-Simon et de la route 158, dans le secteur de Saint-Canut.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres (ci-après appelé « SÉAO ») à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca). L'obtention de ces documents est sujette à la tarification établie par le SÉAO.

La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission. Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission tous les documents requis à l'appel d'offres, à défaut de quoi leur soumission pourrait être rejetée.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande supplémentaire, veuillez communiquer avec la responsable de l'appel d'offres, soit le soussigné, monsieur Luc Leblanc, au 450 475-2118 par courriel, à l'adresse suivante : [l.leblanc@mirabel.ca](mailto:l.leblanc@mirabel.ca)

Les enveloppes de soumissions devront être scellées et porter la mention suivante :

Soumission – Contrôle de la qualité  
Réfection et réaménagement St-Simon-158  
N/Réf. : X3 600 N13922 (2022-014)

Elles devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le 30 mai 2022 à 11 h**, heure en vigueur à l'horodateur de la Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à [soumissionsplaintes@mirabel.ca](mailto:soumissionsplaintes@mirabel.ca), **au plus tard, le 17 mai 2022**, en utilisant le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La directrice du Service du génie, Geneviève Cauden, ing.

# Appel d'offres

## SERVICE DU GÉNIE

**SURVEILLANCE DES TRAVAUX RELATIFS À LA RÉFECTION ET AU RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN SAINT-SIMON ET DE LA ROUTE 158, DANS LE SECTEUR DE SAINT-CANUT.**

**N/RÉF. : X3 600 N13922 (2022-013)**

La Ville de Mirabel demande des soumissions pour la surveillance des travaux sur des routes de juridiction provinciale. Les travaux consistent à l'éclairage de rue, l'ajout (4) et la modification (1) de feux de circulation, l'élargissement de chaussée, l'ajout d'un ilot central, d'une piste cyclable et de trottoir ainsi que le pavage (46 000 m<sup>2</sup>).

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres (ci-après appelé « SÉAO ») à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca). L'obtention de ces documents est sujette à la tarification établie par le SÉAO.

La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission. Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission tous les documents requis à l'appel d'offres, à défaut de quoi leur soumission pourrait être rejetée.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande supplémentaire, veuillez communiquer avec la responsable de l'appel d'offres, soit le soussigné, monsieur Luc Leblanc, au 450 475-2118 par courriel, à l'adresse suivante : [l.leblanc@mirabel.ca](mailto:l.leblanc@mirabel.ca)

Les enveloppes de soumissions devront être scellées et porter la mention suivante :

Soumission  
Services professionnels d'ingénierie – surveillance  
Réfection-réaménagement St-Simon-158  
N/Réf. : X3 600 N13922 (2022-013)

Elles devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le 30 mai 2022 à 11 h**, heure en vigueur à l'horodateur de la Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à [soumissionsplaintes@mirabel.ca](mailto:soumissionsplaintes@mirabel.ca), au plus tard, le 16 mai 2022, en utilisant le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La directrice du Service du génie, Geneviève Cauden, ing.

# Appel d'offres

## SERVICE DU GÉNIE

**TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN SAINT-SIMON ET DE LA ROUTE 158, DANS LE SECTEUR DE SAINT-CANUT.**

**N/RÉF. : X3 600 N13922 (2022-012)**

La Ville de Mirabel demande des soumissions pour la réalisation de travaux de réfection et de réaménagement sur des routes de juridiction provinciale. Les travaux consistent à l'éclairage de rue, l'ajout (4) et la modification (1) de feux de circulation, l'élargissement de chaussée, l'ajout d'un ilot central, d'une piste cyclable et de trottoir ainsi que le pavage (46 000 m<sup>2</sup>).

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres (ci-après appelé « SÉAO ») à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca). L'obtention de ces documents est sujette à la tarification établie par le SÉAO.

La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission. Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission tous les documents requis à l'appel d'offres, à défaut de quoi leur soumission pourrait être rejetée.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande supplémentaire, veuillez communiquer avec le responsable de l'appel d'offres, soit monsieur Charles Saulnier, ingénieur de la firme Shellex Groupe Conseil au 450 492-2229 ou par courriel, à l'adresse suivante : [csaulnier@shellex.ca](mailto:csaulnier@shellex.ca)

Les enveloppes de soumissions devront être scellées et porter la mention suivante :

Soumission  
Réfection-réaménagement St-Simon-158  
N/Réf. : X3 600 N13922 (2022-012)

Elles devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le 31 mai 2022**, à 11 h, heure en vigueur à l'horodateur de la Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à [soumissionsplaintes@mirabel.ca](mailto:soumissionsplaintes@mirabel.ca), au plus tard, le 16 mai 2022, en utilisant le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La directrice du Service du génie, Geneviève Cauden, ing.

## DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2514

(Tout le territoire de la ville)

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée à toutes les personnes habiles à voter concernées et susceptibles d'être intéressées à signer une demande d'approbation référendaire, que le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire, tenue le 25 avril 2022, a adopté le second projet de règlement numéro PU-2514 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300, afin de remplacer le deuxième (2<sup>e</sup>) paragraphe de l'article 16.7.2 pour spécifier que lorsqu'une carrière ou une sablière opère en vertu des droits acquis et conformément aux lois et règlements applicables dans cette situation, les opérations de remblai ou de déblai reliées au réaménagement et/ou à la restauration d'une carrière ou d'une sablière sont permises, même sans l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et/ou la Commission de protection du territoire agricole.

### DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 15 mars 2022 sur le projet de règlement numéro PU-2514, le conseil de la municipalité a adopté un second projet de règlement, sans modification.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée et des zones contiguës afin qu'une ou des dispositions du règlement soit soumise à leur approbation, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ces dispositions du second projet de règlement numéro PU-2514 susceptibles d'approbation référendaire sont les suivantes :

Article 1 (ensemble du territoire) :

Remplacement de l'article 16.7.2 du Règlement de zonage par le suivant :

« Lorsqu'une carrière ou une sablière opère en vertu des droits acquis et conformément aux lois et règlements applicables dans cette situation, les opérations de remblai ou de déblai reliées au réaménagement et/ou à la restauration d'une carrière ou d'une sablière sont permises, même sans l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et/ou la Commission de protection du territoire agricole. ».

*Ainsi, une telle demande vise, selon le cas applicable, à ce qu'une ou plusieurs des dispositions du règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la Ville de Mirabel conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

### CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Pour être valide, toute demande d'approbation référendaire doit :

- \* indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet à l'égard de laquelle la demande est faite;
- \* être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21 personnes;
- \* être reçue au bureau de la greffière au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, J7J 1Y3, **au plus tard le 19 mai 2022.**

### CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE

Est une personne intéressée :

- \* Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 25 avril 2022 :

- Être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande et depuis 6 mois au Québec;

OU

- Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins 12 mois;

De plus, pour tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants, une personne comme étant celle qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas de toute personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 25 avril 2022 a le droit de signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire. Cette résolution doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité.

### ABSENCE DE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

*Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.*

### CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau du greffe, au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville.

Ce 27 avril 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate



## ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO U-2503

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 25 avril 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2503 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- permettre les services de garderie et les centres de la petite enfance (P2-05-01) dans la zone H 13-17, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- permettre les services de garderie et les centres de la petite enfance (P2-05-01) dans la zone C 7-57, dans le secteur de Saint-Janvier;
- créer la zone H 13-21 à même une partie de la zone P 13-6 et y permettre les habitations unifamiliales isolées, dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 28 avril 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

## DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2515

(secteur de Saint-Canut)

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée à toutes les personnes habiles à voter concernées et susceptibles d'être intéressées à signer une demande d'approbation référendaire, que le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire, tenue le 25 avril 2022, a adopté le second projet de règlement numéro PU-2515 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300, de façon à permettre l'usage « C10-06 entrepreneur de la construction » et ses dispositions spécifiques aux usages déjà autorisés dans la zone RU 1-6 située dans le secteur de Saint-Canut.

### DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 avril 2022 sur le projet de règlement numéro PU-2515, le conseil de la municipalité a adopté un second projet de règlement, sans modification.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée et des zones contiguës afin qu'une ou des dispositions du règlement soit soumise à leur approbation, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

La disposition du second projet de règlement numéro PU-2515 susceptible d'approbation référendaire est la suivante :

Article 1 (zone concernée et contiguës) :

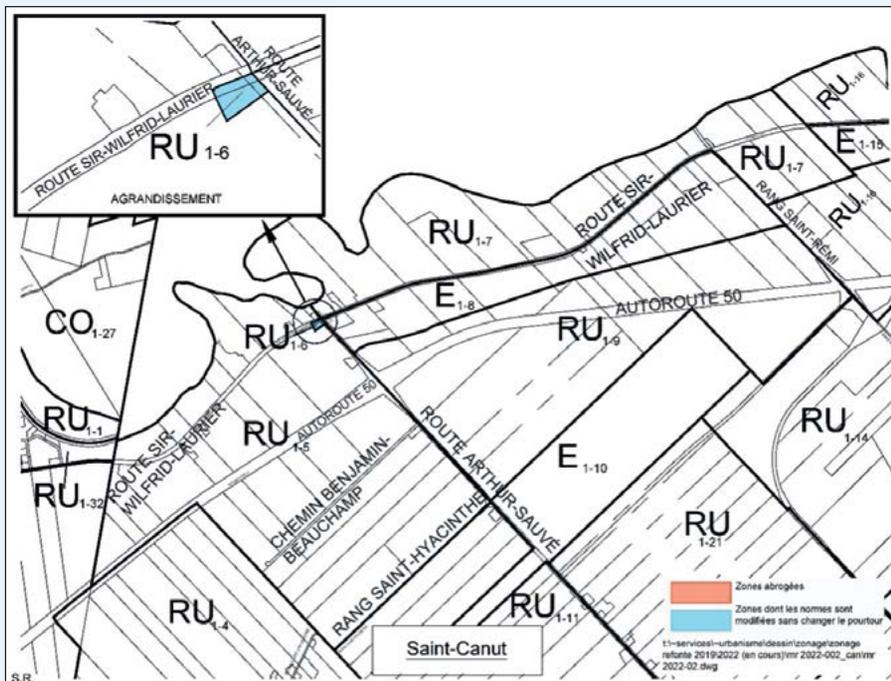
Modification à la zone RU 1-6, afin d'ajouter l'usage « C10-06 entrepreneur de la construction » et ses dispositions spécifiques aux usages déjà autorisés.

*Ainsi, une telle demande vise, selon le cas applicable, à ce qu'une ou plusieurs des dispositions du règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elle s'applique, de celles de toute zone contiguë, ou de toute zone contiguë, à condition qu'une demande provienne d'abord de la zone concernée à laquelle elle est contiguë et conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

### SITUATION APPROXIMATIVE DE LA ZONE

Dans le **SECTEUR DE SAINT-CANUT**, à savoir :

La zone concernée apparaît au plan ci-après :



### CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Pour être valide, toute demande d'approbation référendaire doit :

- \* indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- \* être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21 personnes;
- \* être reçue au bureau de la greffière au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, J7J 1Y3, **au plus tard le 19 mai 2022.**

### CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE

#### Est une personne intéressée :

\* Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 25 avril 2022 :

- Être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande et depuis 6 mois au Québec;

OU

- Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins 12 mois;

De plus, pour tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants, une personne comme étant celle qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas de toute personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 25 avril 2022 a le droit de signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire. Cette résolution doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité.

### ABSENCE DE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

### CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le second projet de règlement ainsi que la description ou illustration des zones et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau du greffe, au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Ce 27 avril 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate



ÉCOPELOUSE

LA BIODIVERSITÉ  
EST SYNONYME DE SANTÉ.

mirabel.ca

## DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le lundi 13 juin 2022 à 19 heures, au Complexe Jean-Laurin, 8475, rue Saint-Jacques, secteur de Saint-Augustin, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération les demandes de dérogation mineure suivantes :

### **14517, rue de Saint-Augustin (Lot 3 491 211) secteur de Saint-Augustin, (résolution CCU numéro 36-04-2022)**

Demande numéro 2022-003, formulée le 8 février 2022, par « Geneviève Provost et Steve Raymond », ayant pour effet de permettre :

- l'implantation d'un (1) nouveau garage isolé sur une propriété ayant déjà un (1) garage isolé, le tout tel qu'il appert au plan d'implantation, préparé par le propriétaire, déposé le 8 février 2022, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 autorise un maximum de un (1) garage isolé du bâtiment principal par terrain;
- l'implantation d'un garage isolé ayant une superficie d'implantation de 222,97 mètres carrés, le tout tel qu'il appert au plan d'implantation, préparé par le propriétaire, déposées le 8 février 2022, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 autorise que la superficie d'implantation d'un garage isolée soit inférieure à celle du bâtiment principale, sans jamais être de plus de 110 mètres carrés lorsque situé sur un terrain de plus de 900 mètres carrés de superficie;
- l'implantation d'un garage isolé ayant une largeur de 22,86 mètres, le tout tel qu'il appert au plan d'implantation, préparé par le propriétaire, déposé le 8 février 2022, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 autorise que la largeur maximale d'un garage isolé n'exécède pas 18,29 mètres, soit deux fois la dimension de la profondeur qui est de 9,14 mètres;
- la construction d'un garage isolé ayant une hauteur de 7,62 mètres, le tout tel qu'il appert aux élévations, préparées par le propriétaire, déposées le 8 février 2022, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 autorise que pour tout garage isolé projeté sur un terrain ayant une largeur de plus de 20 mètres (terrain 41,49 m), la hauteur ne dépasse pas 7,5 mètres de hauteur, soit la hauteur du bâtiment principal;
- la construction d'un garage isolé ayant deux (2) étages, le tout tel qu'il appert aux élévations, préparées par le propriétaire, déposées le 8 février 2022, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 autorise pour un garage isolé du bâtiment principal d'avoir un maximum d'un étage et demi;
- la construction d'un garage isolé ayant un espace habitable (salle familiale et salle de jeux) à l'étage, le tout tel qu'il appert aux élévations, préparées par le propriétaire, déposées le 8 février 2022, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 ne permet pas l'aménagement d'un espace habitable au-dessus d'un garage isolé du bâtiment principal.

### **13625, rue Anne-Hébert (Lot 6 292 686) secteur de Saint-Janvier, (résolution CCU numéro 37-04-2022)**

Demande numéro 2022-009, formulée le 24 novembre 2021, par « Julie Beauchamp et Benoît Montpetit », ayant pour effet de régulariser l'implantation d'un bâtiment complémentaire pour la piscine résidentielle, de type « pool house » :

- ayant une distance de 1,32 mètre avec la ligne de terrain latérale gauche alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une distance minimale de 1,5 mètre entre une ligne de terrain latérale et un bâtiment complémentaire pour une piscine résidentielle, de type « pool house »;
- ayant une superficie de 35,98 mètres carrés, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une superficie d'implantation maximale de 28,19 mètres carrés,

le tout tel qu'il appert au certificat d'implantation, minute 48896, effectué par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, daté du 11 mars 2022.

### **16445, rue du Jade (Lot 4 527 673) secteur de Mirabel-en-Haut, (résolution CCU numéro 38-04-2022)**

Demande numéro 2022-018, formulée le 25 février 2022, par « Kaykeo Mixaychaleun et Alex Ho », ayant pour effet de permettre :

- l'implantation d'un bâtiment complémentaire pour la piscine résidentielle, de type « pool house » ayant une superficie de 36,6 mètres carrés, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une superficie d'implantation maximale de 29,35 mètres carrés ;
- la construction d'un bâtiment complémentaire pour la piscine résidentielle, de type « pool house » ayant une hauteur de 5,12 mètres, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une hauteur maximale de 5 mètres pour un bâtiment complémentaire pour une piscine résidentielle, de type « pool house »,

le tout tel qu'il appert au plan d'implantation, vérifié par Mélissa Allard, technologue, daté du 15 février 2022.

### **8797, rue Martel (Lot 3 491 941) secteur de Saint-Augustin, (résolution CCU numéro 39-04-2022)**

Demande numéro 2022-020, formulée le 22 février 2022, par « Danielle Cyr », ayant pour effet de permettre l'implantation d'un solarium ayant une superficie de 38,65 mètres carrés, le tout tel qu'il appert au certificat de localisation, minute 3015NL, effectué par Nathalie Levert, arpenteur-géomètre, préparé le 15 juin 2004, alors que le règlement de

zonage numéro U-2300 exige une superficie d'implantation maximale de 31,96 mètres carrés pour un solarium résidentiel.

### **16855, rue de l'Esplanade (Lot 4 960 504) secteur de Mirabel-en-Haut, (résolution CCU numéro 41-04-2022)**

Demande numéro 2022-023, formulée le 17 mars 2022, par « Valérie Rhéaume et Patrick Gagné », ayant pour effet de permettre l'implantation d'un garage isolé ayant une marge latérale gauche de 1 mètre, le tout tel qu'il appert au plan d'implantation, fait par le propriétaire, déposé le 17 mars 2022, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une marge latérale minimale de 4,5 mètres pour l'implantation d'un bâtiment accessoire, le tout, sous réserve de l'obligation de préserver l'espace naturel.

### **10320, rue Saint-Vincent (Lot 2 049 790) secteur de Sainte-Scholastique, (résolution CCU numéro 43-04-2022)**

Demande numéro 2022-026, formulée le 28 février 2022, par « Ferme Éric Couvrette & Fille inc. », ayant pour effet de permettre l'agrandissement d'un kiosque existant ayant une superficie totale de 44,4 mètres carrés, le tout tel qu'il appert au plan déposé le 30 mars 2022, par la requérante, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 autorise une superficie maximale de 35 mètres carrés pour un kiosque.

### **17050, rue de la Jonquière (Lot 6 138 034) secteur du Domaine-Vert Nord, (résolution CCU numéro 44-04-2022)**

Demande numéro 2022-027, formulée le 28 mars 2022, par « Josianne Trudel et Mathieu Ladouceur », ayant pour effet de permettre l'implantation d'une piscine hors-sol ayant une distance de 1,5 mètre avec la ligne de terrain avant secondaire, le tout tel qu'il appert au plan d'implantation déposé par les propriétaires, en date du 28 mars 2022, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 autorise l'implantation d'une piscine à une distance minimale de 5 mètres d'une ligne avant, lorsque la piscine est située dans la cour avant secondaire.

### **11176, route Arthur-Sauvé (Lot 3 490 792) secteur de Saint-Augustin, (résolution CCU numéro 45-04-2022)**

Demande numéro 2022-028, formulée le 28 mars 2022, par « Ana Silva et Benoît Graton », ayant pour effet de permettre l'implantation d'un garage attenant au bâtiment principal :

- ayant une distance de 3,23 mètres avec la ligne de terrain latérale droite, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 autorise l'implantation d'un garage attenant au bâtiment principal à une distance minimale de 4,5 mètres d'une ligne latérale;
- ayant une superficie d'implantation de 60,66 mètres carrés, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 autorise une superficie d'implantation maximale de 51,58 mètres carrés pour un garage attenant à un bâtiment principal d'une superficie de 103,17 mètres carrés,

le tout tel qu'il appert au plan projet d'implantation, minute 46852, effectué par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, préparé le 22 février 2022.

### **Rue du Rubis (Lot 6 047 535) secteur de Mirabel-en-Haut, (résolution CCU numéro 54-04-2022)**

Demande numéro 2022-029, formulée le 5 avril 2022, par « Marie-Michelle Salomon », ayant pour effet de permettre la construction d'une habitation résidentielle, de type unifamilial isolé ayant un toit plat sur 100 % de sa surface, le tout tel qu'il appert au plan de construction, dessiné par D.T. – Plan Image, daté de janvier 2022, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une toiture ayant une pente sur plus de 75 % de sa surface mesurée en projection horizontale.

### **4281, route Sir-Wilfrid-Laurier (Lot 5 457 494) secteur de Saint Canut, (résolution CCU numéro 42-04-2022)**

Demande numéro 2022 025, formulée le 21 février 2022, par « Huguette Lorion Cloutier, Nathalie Cloutier et Andrew Kwan », ayant pour effet de permettre l'implantation d'un chenil :

- sur un terrain ayant une superficie de 5 000 mètres carrés, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une superficie minimale de 20 000 mètres carrés pour exploiter un chenil;
- ayant une distance de 14,31 mètres avec l'habitation résidentielle de l'exploitant, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une distance minimale de 15 mètres entre un chenil et l'habitation résidentielle de l'exploitant;
- ayant une distance de 7,53 mètres avec la ligne latérale droite, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une distance minimale de 15 mètres entre un chenil et toute ligne de terrain, le tout tel qu'il appert au plan de localisation, minute 12387, effectué par Nathalie Levert, arpenteur-géomètre, préparé le 7 février 2022.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

Donné à Mirabel, ce 4 mai 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

# Maison amie des abeilles



défi  
PISSENLITS<sup>MD</sup> 2022  
Une initiative de MIEL&CO.